



Les écrits de la municipalité #11 Printemps 2022



Compte-rendu des réunions du bureau municipal des mois d'avril à juin 2022

Présents : MM Jean Marc BLANGY (Maire) Florian PERNET (1er adjoint), Michel BRUNET (2e adjoint), Philippe BASSO (conseiller municipal) et Edith GACHET (3e adjointe).

Employés communaux

M. Jérôme Chaix ayant démissionné début avril et sans employé communal depuis ce temps, certains élus ont pris le relais pour assurer les tâches indispensables (ramassage des poubelles, déchetterie...) jusqu'à l'arrivée de M. BASSO, ce dernier étant embauché en contrat à durée déterminée de 1 an depuis le 1er juin.

Il sera secondé en ce début de printemps par M. Pierre-Jean VASCO, embauché en intérim et dont la première mission sera de remettre en état les toilettes de la zone de loisirs et de réaliser un banc en bois.

A propos de l'embauche d'un élu, voici les informations du centre de gestion : l'article L. 231 du code électoral prévoit que les agents salariés communaux ne peuvent être élus au conseil municipal de la commune qui les emploie sauf si, s'agissant des communes de moins de 1 000 habitants, ceux-ci ne sont agents salariés de la commune qu'au titre d'une activité saisonnière ou occasionnelle.

Par conséquent, un élu municipal pourra être recruté, mais uniquement dans le cadre d'un contrat saisonnier, pour la période estivale. Il ne pourrait pas bénéficier d'une mise en stage, sauf à démissionner. La limite d'âge pour un recrutement est de 67 ans dans la fonction publique.

Il est à noter que M. BASSO avait déjà postulé pour ce poste il y a quelques années.

Fleurissement

Dans un souci d'économie, nous avons engagé une modification des habitudes de fleurissement de la commune. Depuis plusieurs années, notre budget fleurissement s'élève à environ 2000€, sans compter les heures passées pour planter et arroser. Nous avons demandé à la Pépinière de la Lauzière de créer quatre massifs de plantes vivaces : ce travail a été effectué début mai pour un budget de 460€ (plantes et heures de jardinage comprises).

Pour cette année, des jardinières ont été mises en place au niveau des panneaux d'affichage de la mairie et de la fontaine. Les plans ont été achetés lors de la fête des fleurs organisée par le comité des fêtes, pour un budget de 200€.

Merci aux habitants qui ont spontanément proposé leur service pour l'arrosage et le désherbage.

Pour les années à venir, des massifs de vivaces seront créés sous les panneaux d'affichage.

Zone de Loisirs

La surveillance du plan d'eau sera assurée du 11 juillet au 21 août 2022.

Plage plan de baignade :

Le géotextile est apparent, ce n'est pas très esthétique mais surtout glissant : afin de remédier à ce problème, nous envisageons de faire monter un camion de gravier (rond si possible).

La fontaine du plan d'eau ne fonctionne pas pour l'instant, l'eau n'arrivant pas dans le tuyau.

Fauchage: une première passe a été effectuée sur la plage, le contour du lac de pêche, la zone de jeux pour les enfants et les chemins d'accès. Ces zones seront élargies et régulièrement entretenues tout au long de la saison.

Une zone de bivouac a été créée en prolongement de la zone de loisirs (après la table de ping-pong) : elle pourra recevoir quelques tentes. Afin d'accueillir dans de bonnes conditions les randonneurs, les sanitaires sont en cours de rafraîchissement par M. VASCO. La douche sera refaite avec l'installation d'un petit chauffe-eau. À l'extérieur, un bac à vaisselle a été réalisé et à l'avenir une douche sera installée.

Une participation financière libre sera proposée aux utilisateurs de cette zone de bivouac : à cet effet, une « boîte » sera installée pour recueillir leurs participations.

La rambarde du petit pont de bois est tombée. Elle sera enlevée et remplacée par des traverses sur les bords du plancher pour sécuriser le passage des plus petits et des poussettes.

Entretien de la voirie

Pour un budget annuel de 15000€ et après un diagnostic de l'état de nos routes, la commission travaux a défini les portions de route devant être refaites pour cette année.

Ci-après les zones prévues pour le goudronnage à l'automne :

1/ début de la route de la fesse à la sortie du village

2/ virage de la fesse

3/ route de la ville, de l'oratoire Notre Dame des neiges jusqu'au virage suivant.

4/ "réparation " des nids de poules.

C'est la société NGE, qui interviendra sur notre commune pour le goudronnage, la date des travaux n'étant pas encore déterminée.

Travaux en cours

Dans le cadre de l'isolation des façades de la mairie, M. Valet (architecte et maître d'œuvre) finalise le dossier de déclaration préalable de travaux. La demande de mise en marché sera effectuée avec l'aide de la 3CMA.

Pour ces travaux, nous avons reçu du département l'accord de subvention correspondant à 45% (55000€) du prix global.

La restauration de la fontaine au centre du village est prévue fin juin.

Véhicule communal

Le Renault Kangoo a été équipé dernièrement pour un coût de 1150€ d'une galerie et d'une attache -remorque.

Recensement

Début d'année 2023, sera effectué le recensement des habitants de notre commune : nous avons en charge de trouver une personne pour s'en occuper.

Etude pour le passage au domaine public

Le chemin d'accès aux dernières maisons de la Ducherie du bas doit être régularisé afin de pouvoir en assurer le déneigement et l'entretien. Nous sollicitons les services fonciers et juridiques de la 3CMA pour faciliter les démarches.

Concerts, événements culturels et temps d'échange été 2022

Après une fête des Albiens fort sympathique organisée par le comité des fêtes, quelques dates sont encore à noter dans vos agendas pour cette été :

- Dimanche 3 juillet, mise en route du four à pain de la Ducherie du bas, cuisson des pains et pizza et autres puis repas partagé.
- Vendredi 23 juillet, concert d'ouverture des Celticimes à l'église.
- Vendredi 30 & samedi 31 juillet, fête de la St Germain.
- Vendredi 19 août, concert jazz.

Note de synthèse du conseil municipal du 1^{er} avril 2022

Hormis les comptes administratifs, comptes de gestion 2021, affectation des résultats, nous avons à délibérer sur les taux d'imposition 2022, les crédits de fonctionnement de l'école (au prorata du nombre d'élèves) et les subventions aux associations (2021 et 2022).

Crédits de fonctionnement école

Cette délibération entérine pour cette année le même crédit de fonctionnement pour l'école d'Albiez-Montrond (80€ / enfant / an soit pour 2022-23, 800 €)

Note de synthèse du conseil municipal du 7 mai 2022

Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Afin de remplacer M. J Chaix au poste d'agent technique, nous devons embaucher un remplaçant pour la période estivale (poste à mi-temps – 6 mois).

Création d'un poste pour accroissement saisonnier d'activité (surveillant de baignade)

Nous profitons de ce conseil pour créer le poste saisonnier de surveillant de baignade pour l'été 2022.

[les comptes-rendus des conseils municipaux sont visibles sur le site internet de la mairie](#)

Ce document est envoyé par voie électronique aux personnes qui reçoivent la lettre d'information municipale numérique, et sera affiché sur les panneaux municipaux. Pour recevoir ce document dans votre boîte mail, il suffit de vous inscrire à la lettre d'information sur le site de la mairie : <https://www.mairie-albiezlejeune.fr>

Mairie, Chef Lieu
73300 ALBIEZ-LE-JEUNE
Tél : 04 79 59 92 85 / Mail : mairie.albiezlejeune@orange.fr / Web : <https://www.mairie-albiezlejeune.fr>

Les écrits de la municipalité, c'est quoi ?

Suite à l'enquête réalisée par la commission communication, nous vous proposons un document régulier dont l'objectif est d'informer les habitants de la disponibilité des comptes rendus des conseils municipaux, accompagnés de leur note de synthèse, et des comptes rendus des différentes commissions. Ces documents sont téléchargeables sur le site de la mairie. Les comptes rendus des conseils municipaux sont aussi affichés sur les panneaux municipaux. Vous trouverez également une synthèse des comptes rendus de la réunion hebdomadaire des adjoints.

La commission communication : Géraldine BOUCHERON, Edith GACHET, Ariane HUBER, Bruno ROUSSEL et Michelle SMYTH